

1

2



## 7ème Congrès de la CGT Educ'action

Créteil 18 et 19 avril 2013

# Résolution non-titulaires

1 Le recours aux non-titulaires et aux précaires est un axe majeur de la gestion des personnels de l'académie  
2 de Créteil. Cette dégradation de l'emploi statutaire est le résultat de décisions politiques consistant à ne pas  
3 recruter plus de fonctionnaires pour satisfaire le libéralisme économique de marché à l'échelle européenne  
4 et mondiale.

5 La précarité s'installe durablement dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré : EVS, AVS, contractuels,  
6 vacataires, AED...

7 Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les contractuels, vacataires, ex-MAGE, AVS, Assistants d'Éducation, Assistants  
8 Pédagogiques se comptent par milliers... En 2012/2013, le Rectorat de Créteil a recruté 3 500 contractuels  
9 dans le 2<sup>nd</sup> degré et près de 200 dans le 1<sup>er</sup> degré (ce qui est une nouveauté inquiétante).

10 La mission de formation de la jeunesse et des citoyens, qui incombe à l'Etat, ne peut être mise en œuvre en  
11 ayant recours à des recrutements ponctuels, au gré des budgets sans cesse réduits, du gouvernement et une  
12 gestion à flux tendu de l'Education Nationale.

**13 La précarité est une injustice pour les personnels. Elle génère l'instabilité des équipes dans les  
14 établissements et une pression qui ne permet pas d'assurer matériellement et sereinement la mission  
15 d'enseignement. Nous participons tous, quelle que soit notre fonction, à la mission d'enseignement et  
16 d'éducation. Quel qu'ai été notre recrutement, nous faisons tous le même métier.**

17

**18 La CGT a toujours combattu la précarité et son développement.**

19 Pendant longtemps, ce sont les élus CAPA (des corps des titulaires), qui siégeaient dans les Groupes de  
20 Travail Paritaire pour les Maîtres auxiliaire (GTPMA), qui assuraient la défense individuelle et portent les  
21 revendications pour gagner de nouveaux droits.

22 Seule au début, la CGT, demande la titularisation sans concours.

23 Des plans de titularisation, en 1970 et en 1983, puis des concours réservés, sont obtenus, mais ils ont laissé  
24 des collègues sur le carreau.

25 La lutte pour la sécurisation professionnelle des MA s'est poursuivie et a été marquée par des succès,  
26 comme par exemple la Garanti d'emploi MAGE.

27 Pour contourner ces avancées qui nuisent à la flexibilité et à la suppression des postes de fonctionnaires, le  
28 ministère et les gouvernements créent de nouvelles formes de précarités (vacataires. Contractuels, AED,  
29 CUI, etc).

3

CGT-Educ'Action académie de Créteil

4

9 rue Génin 93200 SAINT-DENIS – Tel : 06 58 48 08 79 - Fax : 01 55 84 41 96 - E-mail : contact@cgteduccreteil.org

5

Site : <http://www.cgteduccreteil.org>

7

**30La CGT-Éduc'action Créteil a impulsé la création du collectif CGT non-titulaires. Les élus CGT  
31CAPA ont continué de relayer son action dans le GTPMA, en portant la revendication que les  
32précaires puissent élire leurs représentants.**

33

34La loi de 2005 ouvrant la possibilité d'obtenir un CDI est très restrictive.

35Elle a lancé le top départ d'une nouvelle façon de traiter la situation des non titulaires, avec la mise en  
36place du contrat à durée indéterminée : une hiérarchisation de la précarité est de nouveau née..

37

38En 2008, lorsque le droit de vote est gagné pour les CCP, le collectif CGT mène la bataille et les non-  
39titulaires placent la CGT-Éduc'action Créteil comme première organisation syndicale des enseignants  
40contractuels et deuxième pour les AED. Les élections de 2011 confirment la place de la CGT auprès des  
41précaires :

42CCP non-titulaires enseignants, CPE et COP : 42 % des voix et 2 sièges

43CCP non-titulaires administratifs, techniciens, personnels de santé et sociaux : 16 % des voix et 1 siège

44CCP assistants d'éducation : 18 % des voix et 1 siège

45Les représentants de la CGT-Éduc'action aux CCP ont alors toute leur place avec les élus CAP, comme  
46représentants de tous les personnels, fonctionnaires ou non, face à un unique employeur, le ministère.

47Le combat de tous contre la précarisation de la profession continue, le dernier exemple en date, contre le  
48recrutement de contractuels dans le premier degré.

49

**50 La CGT-Éduc'action porte toute entière la lutte pour garder le service public de l'Éducation  
51nationale et revendique :**

**52L'arrêt de cette politique de gestion des Ressources Humaines et revendique la transformation de  
53tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires avec la  
54création des postes nécessaires.**

**55La titularisation de tous les précaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité.**

56

**57 La loi du 12 mars 2011 est une avancée que nous prenons, mais une loi insuffisante**

**58Le combat doit se poursuivre pour une politique ambitieuse et volontariste pour créer une nouvelle  
59loi permettant l'accès de tous à la titularisation sans condition !**

60 La mise en place d'un pseudo plan de titularisation sur les 4 prochaines années démontrent bien  
61que nous devons être plus coercitifs car nous ne pouvons plus accepter de politique de saupoudrage : 6600  
62contractuels sur les 37000 seront titularisés, pendant ce temps les HSA continuent à croître, ce qui permet  
63de masquer le besoin de recrutement réel.

8

---

**CGT-Educ'Action** académie de Créteil

9

9 rue Génin 93200 SAINT-DENIS – Tel : 06 58 48 08 79 - Fax : 01 55 84 41 96 - E-mail : [contact@cgteduccreteil.org](mailto:contact@cgteduccreteil.org)

10

Site : <http://www.cgteduccreteil.org>

12

64 **Nous devons obtenir la transformation des HSA au bénéfice de la création de poste réservés**  
65**au plan de titularisation.**

66 La **CGT-Éduc'action Créteil** est intervenue plusieurs fois au niveau du ministère de la Fonction  
67publique pour dénoncer la mise en œuvre « à reculons » par le ministère de l'Éducation nationale de la loi  
68du 12 mars 2011, qui pourtant est déjà assez limitée.

69Nous constatons que de nombreuses disciplines, en particulier dans la voie professionnelle (mais nous  
70pourrions aussi citer la MGI), ne sont pas ouvertes alors que des personnels sont éligibles : Ils devront  
71présenter un concours dans une discipline qu'il n'auront jamais enseigné !

72**Nous revendiquons l'ouverture de postes dans toutes les disciplines enseignées.**

73 Le reclassement très défavorable des contractuels qui réussissent les différents concours, et plus  
74particulièrement là encore dans les disciplines professionnelles, ce qui n'encourage pas bon nombre de  
75collègues à ne pas passer le concours.

76**Nous revendiquons la suppression de la limite "plancher" pour le reclassement et que toutes les**  
77**années d'ancienneté en tant que non titulaires soient prises en compte à 100 pour cent pour le**  
78**reclassement indiciaire .**

79

80 Le projet de loi Peillon maintient le Bac Pro 3 ans qui en plus d'inscrire les élèves dans l'échec  
81continue d'avoir des conséquences en terme de **suppressions de postes.**

82 C'est ainsi qu'il y a MOINS d'heures professeur en bac pro que ce qui est réglementé par la loi et  
83donc nous assistons à la fermeture de divisions.

84 Ce seront les personnels les plus fragiles, les non-titulaires, qui paieront les conséquences de telles  
85décisions qui malheureusement répondent encore et toujours à une logique comptable au détriment de  
86l'intérêt des élèves et de l'emploi !

87 **C'est ainsi que se pose également la question des collègues COP contractuels,** si la fonction  
88devait subir une régionalisation. Cette régionalisation déstabilisera, de fait, le service public d'orientation et  
89voir ainsi la suppression de postes alors que le manque est accru.

90

91**La CGT-Éduc'action Créteil continue de dénoncer :**

92L'injuste inégalité de traitement entre les enseignant-e-s issus des examen professionnel ou concours  
93réservé

94L'inégalité de traitement pour les collègues devant envoyé le RAEP, qui n'ont pas le même temps de  
95préparation.

96L'annonce de seulement 6 600 titularisations pour 37 000 contractuels

97

13

---

CGT-Educ'Action académie de Créteil

14

9 rue Génin 93200 SAINT-DENIS – Tel : 06 58 48 08 79 - Fax : 01 55 84 41 96 - E-mail : [contact@cgteduccreteil.org](mailto:contact@cgteduccreteil.org)

15

Site : <http://www.cgteduccreteil.org>

17

**98La CGT-Éduc'action Créteil continue de revendiquer :**

**99La titularisation par examen professionnel** pour tous les collègues non titulaires, quel que soit leur corps  
100de rattachement

**101L'ouverture de postes dans toutes les disciplines enseignées.**

**102Une nouvelle loi permettant l'accès de tous à la titularisation sans condition**, y compris pour les  
103personnels n'ayant pas une nationalité de l'union européenne.

**104Le vote d'un collectif budgétaire** permettant la garantie d'emploi pour tous nos collègues non titulaires.

**105Le maintien de salaire à 100% pour tous les CDI** même en cas de sous-service, sous-service qui en  
106l'espèce est imposé au personnel. Beaucoup de collègues verront de fait une forte baisse de salaire, ils  
107seront payés à 70% de leur salaire brut en cas de non réaffectation alors que le service chômage se base sur  
108un calcul des 12 derniers mois de salaire.

**109La clarification lors des vœux**, qui demande réellement un temps partiel, permettant ainsi d'identifier les  
110personnels pour qui le temps incomplet est imposé. Nous demandons alors que la circulaire d'affectation  
111soit appliquée dans son entière logique, imposant aux CDI des activités éducatives pour compléter leur  
112service : ils doivent donc être payés à 100%.

**113Le réemploi de tous les personnels contractuels dans l'ordre d'ancienneté, dans la plus grande  
114transparence lors d'une CCP, en préservant, au mieux, la stabilité des équipes**

**115Les collègues qui se retrouvent en fin de contrat** ne doivent plus rester en attente d'un salaire. Nous  
116devrons les accompagner à la date du 31/08 dans leurs démarches administratives en imposant au service  
117chômage de les recevoir tous à la date dite, la déclaration des salaires devra être adressée par la DPE 2 au  
118service chômage du rectorat. Nous devons œuvrer à faciliter les démarches des collègues en fin de contrat  
119Nous ne pouvons accepter que la précarité soit renforcée à cause d'un manque de travail transversal entre  
120les différents organismes.

**121La convocation d'une CCP**, dès le mouvement intra-académique terminé, pour procéder aux affectations  
122des personnels non titulaires.

**123La transformation des HSA au bénéfice de la création de poste réservés au plan de titularisation.**

**124La suppression de la limite "plancher" pour le reclassement et que toutes les années d'ancienneté en  
125tant que non titulaires soient prises en compte à 100 pour cent pour le reclassement indiciaire .**

126

127

**128Pour tout cela, nous devons re-dynamiser et renforcer l'équipe d'animation du collectif non-  
129titulaires de la CGT-Éduc'action et continuer à développer la relation entre l'administration  
130rectorale et les représentants paritaires CCP notamment lors des audiences mensuelles que nous  
131avons obtenues depuis la rentrée de septembre 2012.**

18

---

**CGT-Educ'Action** académie de Créteil

19

9 rue Génin 93200 SAINT-DENIS – Tel : 06 58 48 08 79 - Fax : 01 55 84 41 96 - E-mail : [contact@cgteduccreteil.org](mailto:contact@cgteduccreteil.org)

20

Site : <http://www.cgteduccreteil.org>